

Objet : Versement de subvention exceptionnelle à l'Association Stade Sottevillais Cheminot Club

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la sollicitation de l'association Stade Sottevillais Cheminot Club pour participer à l'achat d'un minibus pour transporter ses adhérents sur les lieux de compétition,

Considérant la production par le club d'un plan de financement impliquant notamment le Conseil départemental de la Seine-Maritime et le Conseil régional de Normandie au travers du dispositif « Trans'sport en Normandie »,

Considérant l'intérêt que représente cet achat pour l'association et ses adhérents,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4.280 euros.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2022 – chapitre 204 – code nature 20421 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé pour biens mobiliers, matériel et études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°106

Objet : Versement de subvention exceptionnelle
Association Stade Sottevillais Cheminot Club

Forte de plus de 2800 adhérents, la vie du Stade Sottevillais Cheminot Club et ses 13 sections est rythmée par des entraînements, des compétitions, des stages sportifs ou des formations partout en France. Parce qu'il n'est pas toujours simple de mobiliser des bénévoles pour encadrer ou accompagner des sportifs, même si il existe une dynamique certaine au sein de ce club, le Président a souhaité pouvoir acquérir un véhicule 9 places destiné à faciliter les déplacements.

Le Département et la Région participent au financement de cette acquisition et le club a sollicité la Ville pour compléter le budget.

La présente délibération propose de verser une subvention exceptionnelle en ce sens.

Recettes		Dépenses	
Région Normandie	8.000 €	Achat minibus Opel	28.660 €
Département 76	8.000 €		
SSCC - Revente précédent minibus	4.100 €		
SSCC	4.280 €		
Ville	4.280 €		
Total	28.660 €	Total	28.660 €